

Postulat Philippe Vuillemin et consorts – Sortir de la quadrature des cercles de qualité en EMS

Texte déposé

Les cercles de qualité médecins, cadres soignants et pharmaciens sont actifs depuis une décennie environ. Conçus au départ pour une prescription à la fois plus efficace et plus économique des médicaments, ils n'ont pas manqué d'avoir une influence positive en la matière. Pourtant, on sent chez les participants, médecins en particulier, une certaine lassitude, voire une démotivation face à ces cercles de qualité, dont le financement n'est pas évident, par manque de transparence et dont l'utilité n'est plus vraiment perçue par la répétition du contenu de ces cercles que l'on impose, à plusieurs reprises, aux médecins fonctionnant dans des EMS différents qui tous obligent à suivre le même type de séance.

Les êtres humains présentent les mêmes caractéristiques anatomo-physiologiques de base depuis des temps immémoriaux. Certes les maladies se diversifient, sont mieux connues et l'âge joue un rôle, mais in fine l'anatomo-pathologie reste la même. Ce qui a changé, ce sont les médications, leurs bienfaits et leurs dangers. Elles nourrissent de nombreux phantasmes et leur prix y contribue puissamment. Plus récemment, leur pénurie aussi, qu'elle soit organisée ou non. Pour autant, évoquer par exemple l'effet du Dafalgan sur un foie humain qui n'a pas changé depuis des millénaires, dans trois cercles de qualité différents et deux fois par an relève d'un acharnement mental insupportable.

Il est temps de faire le point et le postulat demande au Conseil d'Etat de :

1. Faire le bilan des cercles de qualité quant à leur efficacité réelle et à la réalité des économies réalisées
2. Faire preuve d'une transparence dans les coûts engendrés par la mise sur pied de ces cercles, en terme d'honoraires versés aux pharmaciens et aux médecins, mais aussi en termes de forces de travail dévolues à la réalisation et au suivi de ces cercles.
3. Proposer des améliorations notables, évitant les « bis repetita », affligeants, qui meublent le contenu de ces cercles.
4. Le maintien de ces cercles dans un cadre redynamisé, moins braqué sur les coûts que la pénurie de médicaments rend fallacieux, mais plus en rapport avec la qualité de la prescription et des soins qui en découlent.
5. Renseigner le Grand Conseil sur les cercles de qualité du CHUV et de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV), leurs objectifs poursuivis et leurs résultats, pour un meilleur dialogue entre ces institutions et les EMS, car ceux-ci dépendent beaucoup de ceux-là.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Philippe Vuillemin
et 29 cosignataires*

Développement

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Votre collègue médecin-généraliste participe à des cercles de qualité depuis de très nombreuses années. Ces cercles avaient été mis sur pied parce que le Conseil d'Etat était convaincu qu'à travers eux, on pourrait réaliser certaines économies, en particulier dans les établissements médico-sociaux (EMS). C'était bien vu et cela a été mis sur pied. Maintenant, j'estime que, comme pour toute activité mise sur pied par l'Etat, il arrive un moment où il faut tirer des enseignements et des conclusions pour aller de l'avant.

Mon postulat ne demande pas du tout la suppression des cercles de qualité, évidemment ! Il demande que l'on réfléchisse à ce qu'ils apportent et à ce qu'ils n'apportent pas, ainsi qu'à ce que l'on pourrait,

le cas échéant, changer dans leur déroulement et dans leurs buts, afin de garder une certaine maîtrise. Il ne faut pas non plus s'illusionner sur les coûts de la santé, en particulier dans les EMS — mais pas seulement. Bien entendu, nous avons conscience que les demandes que nous présentons au Conseil d'Etat nécessitent du temps. Nous avons également conscience et avons particulièrement ressenti, cette dernière semaine, que tous les milieux ne sont pas très contents du texte que je dépose. Or, quand on n'est pas content d'un de mes textes, cela me rend très content, car cela annonce le débat. Ensuite, j'aimerais aussi vous faire part de ce que mes confrères pensent des cercles de qualité. En effet, comme je l'ai dit, quand on se penche sur l'effet du Dafalgan sur le foie humain deux à trois fois par année, alors que le foie n'a pas changé depuis 5 millions d'années, cela relève plus de la chicanerie mentale que du progrès qui pourrait être réalisé par une meilleure prescription du Dafalgan, si ce n'est pour nous dire que dorénavant, il ne faut plus prescrire de Dafalgan, mais du paracetamol Mepha ou Sandoz, ce qui revient strictement au même.

Enfin, ma cinquième proposition est celle à laquelle je tiens personnellement le plus et dont je me réjouis de débattre avec vous. Il s'agit de l'amélioration des relations avec le CHUV et avec la Fédération des hôpitaux vaudois. Il faut comprendre qu'en tant que médecin d'EMS, je reçois les patients qui reviennent du CHUV, avec des prescriptions du CHUV. Ont-ils aussi des cercles de qualité ? Pouvons-nous établir un contact entre les cercles de qualité du CHUV, ceux des hôpitaux de manière générale, et ceux des EMS ? Je prends un exemple très simple : le CHUV prescrit régulièrement du Nexium — un médicament pour l'estomac — mais jamais le générique. Pour quelle raison ? Aurait-il des accords particuliers avec la firme qui produit le Nexium, qui est le médicament original, mais aussi le plus cher ? Et alors, que dois-je faire ? Actuellement, je change le médicament de la personne qui sort du CHUV pour lui prescrire un générique moins cher. Mais si nous avions des relations entre cercles de qualité d'EMS et ceux — dont j'imagine qu'ils existent — du CHUV, nous pourrions être encore plus performants. Nous pourrions ainsi redynamiser les cercles de qualité, dans une bonne collaboration entre toutes les institutions de soins du canton. Cela aurait d'autant plus de sens que le Conseil d'Etat demande aux EMS de prendre certaines interventions à leur charge pour que les hôpitaux ne soient pas surchargés. Je me réjouis donc beaucoup de débattre de ce problème en commission.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.